



Les métiers du sport et de l'animation davantage présents dans les zones touristiques et les grandes agglomérations

Face à la diversification des pratiques sportives et de loisirs, les activités marchandes se développent et créent de l'emploi. Dans les métiers du sport et de l'animation, les associations restent les premiers employeurs, suivies des entreprises et des collectivités locales. Malgré une population en augmentation et relativement jeune, ces emplois sont sous-représentés dans la périphérie des grandes villes comme dans les territoires à moindre densité de population, à l'exception des zones touristiques. Dans ces métiers, la multi-activité des salariés est fréquente : elle concerne plus souvent les femmes, particulièrement dans le sport. Les activités indépendantes progressent fortement, portées par le micro-entrepreneuriat.

Sébastien Dumartin, Karim Mouhali, Insee

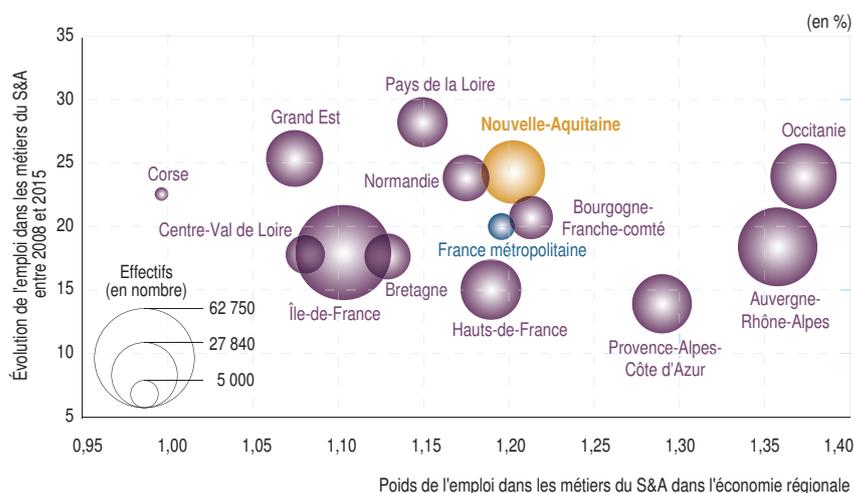
En Nouvelle-Aquitaine, 28 000 salariés exercent un métier du sport ou de l'animation au cours de l'année 2015. La moitié de ces emplois sont occupés par des animateurs socioculturels et de loisirs, 35 % par des moniteurs, éducateurs sportifs ou sportifs professionnels et 15 % par des cadres de l'intervention socio-éducative ou directeurs de centres socioculturels. Ces salariés sont plutôt jeunes (45 % ont moins de 30 ans) ; les femmes sont majoritaires dans l'animation et les hommes dans le sport (respectivement 64 % et 25 % de femmes). Le poids de ces métiers dans l'emploi total est proche de la moyenne des régions métropolitaines (1,2 % de l'emploi total) (figure 1).

Une dynamique soutenue par les non-salariés et les activités marchandes

La demande d'activités sportives et de loisirs a fortement augmenté ces dernières années : de nouvelles pratiques se

1 Une bonne dynamique et un poids dans la moyenne des régions

Évolution de l'emploi des métiers du sport et de l'animation (S&A) entre 2008 et 2015 et poids dans l'emploi total régional en 2015



Source : Insee, RP2008-RP2015

développent (sport santé, bien-être, activités éducatives périscolaires, offres sportives touristiques, etc.) destinées à un public plus large (salariés, seniors, jeunes, personnes malades, en situation de handicap). Ainsi, entre 2008 et 2015, l'emploi progresse de 24 %, i.e. 3,2 % par an en moyenne, soit trois fois plus vite que dans l'ensemble de l'économie régionale. Avec 5 400 emplois supplémentaires sur la période, la Nouvelle-Aquitaine se classe au 4^e rang des régions métropolitaines en matière de création.

Cette croissance est portée par le secteur marchand et la progression du non-salariat dans le sport. L'offre de services se diversifie, notamment dans les domaines du bien-être, du sport santé ou des loisirs, avec le développement d'activités marchandes (coaching, salles privées...). Ces pratiques s'émancipent de plus en plus des structures traditionnelles (clubs, maisons de quartiers...) davantage conduites par la sphère associative. Cette situation n'est pas nouvelle mais s'amplifie.

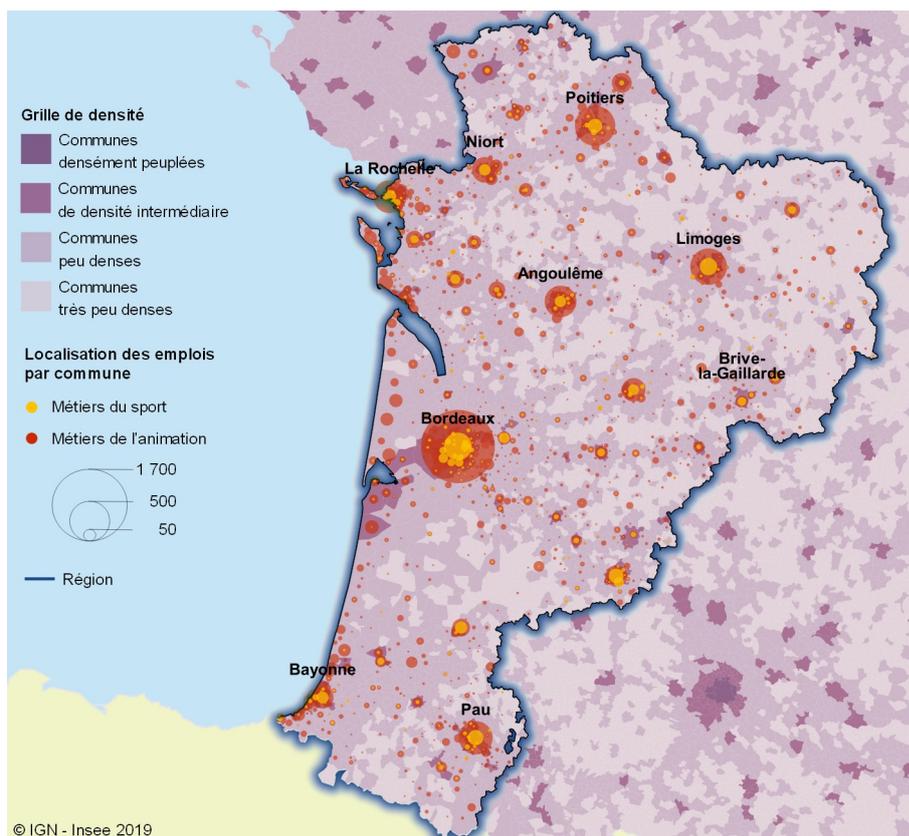
À la périphérie des grandes agglomérations, peu d'emplois par rapport à la population résidente

Les métiers du sport et de l'animation sont de fait tournés vers la satisfaction des besoins des personnes présentes sur un territoire (résidents ou touristes). Les grands pôles urbains regroupent deux tiers des emplois pour 46 % de la population ; cette concentration est peu ou prou similaire à celle qui prévaut pour l'ensemble des métiers. Elle s'explique par une offre plus diversifiée d'activités, davantage d'équipements et de structures d'accueil dans les grandes villes (*figure 2*).

Par conséquent, les emplois sont un peu moins présents dans la périphérie de certaines grandes agglomérations (*figure 3*). C'est le cas autour de Bordeaux dans les communautés de communes de Médoc Estuaire, du Grand Cubzaguais, du Secteur de Saint-Loubès, de Montesquieu, des Coteaux Bordelais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et Médullienne où l'on compte moins d'un emploi salarié pour 1 000 habitants ; de même, dans les communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain à proximité de Poitiers, du Nord-Est Béarn et des Luys en Béarn aux alentours de Pau, du Haut Val de Sèvre proche de Niort et d'Aunis Atlantique près de La Rochelle. Ces territoires connaissent pourtant une forte croissance démographique et hébergent une population relativement jeune, à l'origine d'une partie importante de la demande d'activités dans l'animation et le sport.

2 Des emplois salariés dans les grandes villes et les zones touristiques

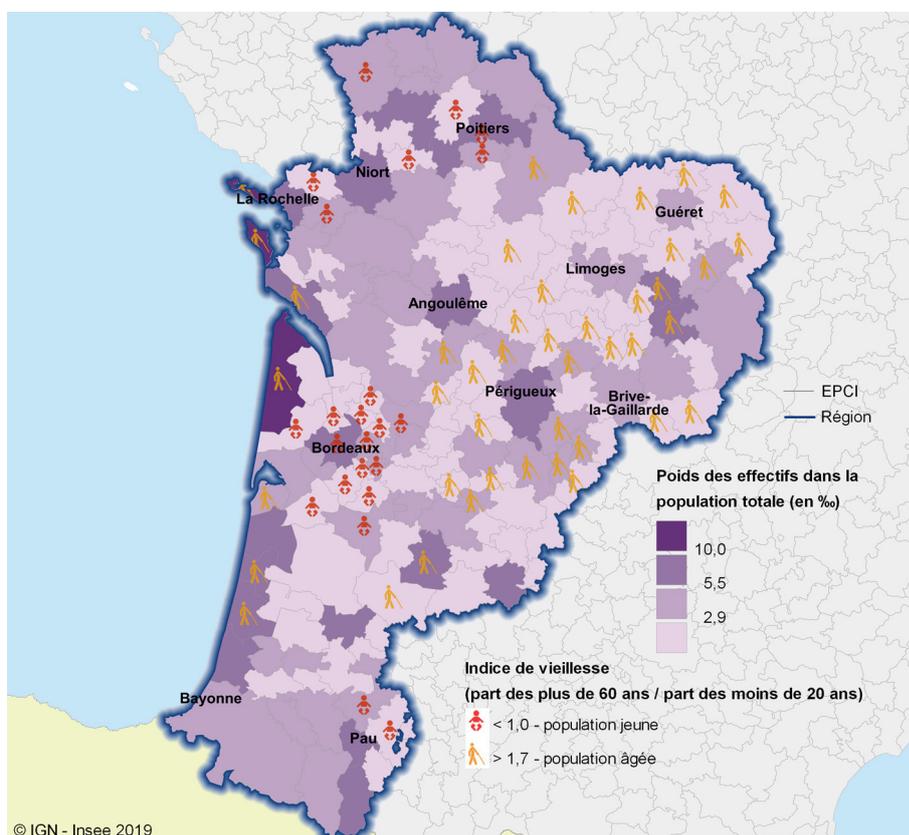
Localisation des emplois salariés du sport et de l'animation en 2015



Source : Insee, Clap 2015

3 Faible présence des emplois salariés en périphérie des grands pôles

Poids des emplois salariés du sport et de l'animation dans la population totale par EPCI en 2015 (en %)



Sources : Insee, Dads 2015 et RP2015

Par rapport à la population présente, les métiers du sport et de l'animation sont également sous-représentés dans des territoires peu denses, notamment à l'est de la région autour des communautés d'agglomération du Grand Guéret, de Limoges Métropole, du Bassin de Brive, du Grand Périgueux et à l'est du Grand Angoulême. Ces territoires ont un profil différent des périphéries des grandes villes, avec une population en recul et plus âgée.

Des emplois surreprésentés dans les zones touristiques

Plus d'un emploi sur cinq dans le sport et l'animation est localisé le long du littoral atlantique, soit davantage que pour l'ensemble des métiers (16 %). L'emploi salarié dans l'animation s'y répartit de manière homogène, alors que dans le sport, il se concentre essentiellement dans les grands pôles maritimes : La Rochelle, Bayonne, Anglet, Biarritz. En revanche, les non-salariés du sport sont très présents sur toute la façade, qui concentre un tiers de l'emploi non salarié.

Dans certaines communautés de communes du littoral, la part des emplois du sport et de l'animation dans la population est élevée : Médoc Atlantique, l'île de Ré, l'île d'Oléron, Marenne Adour Côte-Sud et La Rochelle (entre 7 et 20 emplois salariés pour 1 000 habitants). Ces zones bénéficient depuis quelques années d'une forte attractivité de population résidente et touristique. Hormis sur le littoral, la fréquentation touristique explique aussi la surreprésentation de ces emplois au regard des résidents : dans le Périgord et également dans des zones où des bases de loisirs sont implantées (le parc Walibi dans la communauté d'agglomération d'Agen, Center parcs dans la communauté de communes du Pays Loudunais...).

Les associations : premiers employeurs

Les associations sont les premiers employeurs de la région avec 61 % des emplois salariés en moyenne (de 20 à 80 % selon les intercommunalités). Les associations sportives ou de loisirs exercent leurs activités principalement dans la sphère non marchande (88 % des emplois), et interviennent le plus souvent en lien avec les collectivités territoriales (commune, intercommunalité...).

Dans les communautés de communes d'Aunis-Sud, du Mellois-en-Poitou et du Haut-Poitou en particulier, les trois quarts des salariés travaillent dans des associations. Plus présentes au nord et

au sud-est de la région, les associations le sont beaucoup moins le long du littoral sud où l'employeur public pèse davantage dans l'emploi non marchand. Dans de nombreux territoires cependant, les emplois non marchands du domaine public, principalement des collectivités territoriales, et ceux des associations se complètent. Au total, les employeurs publics représentent 17 % des emplois ; ils sont deux fois plus présents dans l'animation que dans le sport.

Les associations ont souvent recours aux contrats aidés, et davantage que la sphère publique : 13 % des emplois bénéficient d'aide directe à l'emploi, un peu plus dans l'animation (17 %) que dans le sport (9 %). Dans certaines intercommunalités, les emplois aidés représentent plus de 30 % des emplois. Dans le contexte actuel de changement de dispositif, la mise en œuvre des Parcours Emploi Compétences constitue un enjeu important pour l'emploi.

Les entreprises du secteur marchand pèsent davantage dans l'emploi, en particulier dans les zones touristiques

La diversification des pratiques sportives et des activités d'animation favorise le développement de l'emploi dans le secteur marchand. Ce dernier regroupe 28 % de ces emplois salariés en 2015, soit 7 points de plus qu'en 2010. Les emplois de ce secteur sont en proportion plus nombreux dans le sport que dans l'animation (respectivement 35 % et 26 %).

Ce sont dans les zones touristiques que leur part est la plus élevée. Ainsi, dans les intercommunalités du Bassin Nord, de Royan Atlantique, de l'Île de Ré et de l'Île d'Oléron, le secteur marchand représente la moitié des emplois, et 40 % dans la communauté d'agglomération du Pays basque particulièrement étendue. Dans ces zones attractives, la diversité des activités (thermalisme, écotourisme, oenotourisme, culture, sports...) favorise le tourisme et dope l'emploi. Les centres de vacances, l'hôtellerie de plein air et les parcs d'attractions se partagent une partie des emplois. D'autres structures plutôt orientées vers la pratique du sport de haut niveau contribuent à cette dynamique.

Les salariés ont souvent plusieurs employeurs

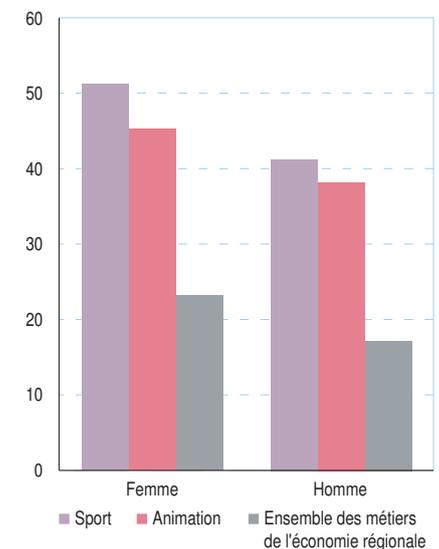
La nature des activités exercées dans les métiers du sport et de l'animation se traduit par des conditions d'emplois particulières. La saisonnalité, notamment dans le secteur marchand, est importante, davantage dans

l'animation que dans le sport. Le nombre moyen de postes au niveau régional peut être multiplié par deux d'un mois à l'autre, et même largement plus dans certaines zones touristiques (parfois par dix). En revanche, la saisonnalité est faible dans les grandes agglomérations.

Les métiers du sport et de l'animation se singularisent par une multi-activité très fréquente : 45 % des salariés cumulent au moins deux employeurs au cours d'une année (figure 4), 17 % en ont trois ou plus, soit deux fois plus souvent que pour l'ensemble des métiers de l'économie régionale. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation, particulièrement dans le sport (51 % contre 41 %). Le poste exercé dans le sport et l'animation est souvent complété par un ou plusieurs postes dans un métier différent, tels qu'employé de maison, aide à domicile, autres emplois dans les collectivités territoriales, etc. Le cumul de plusieurs employeurs en exerçant exclusivement des métiers du sport et de l'animation ne concerne que 13,5 % des salariés (18 % dans le sport et 12 % dans l'animation).

4 Les femmes cumulent plus souvent que les hommes plusieurs employeurs au cours d'une année

Part des salariés en situation de multi-employeurs, selon le sexe (en %)



Source : Insee, Dads 2015

De façon générale, les conditions d'emploi, par comparaison à d'autres métiers, se caractérisent par un recours plus important aux contrats courts et au temps partiel. La mutualisation des emplois, notamment grâce aux structures de groupement d'employeurs, apparaît comme un des moyens d'assurer aux salariés un temps de travail plus important en occupant plusieurs postes. ■

Le non-salariat dans les métiers du sport et de l'animation

Entre activité principale et de complément

En 2016, 4 300 Néo-Aquitains exercent une activité indépendante essentiellement tournée vers le sport, majoritairement dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (78 %) et, dans une moindre mesure, dans la gestion d'installations sportives, les activités des clubs de sport et des centres de culture physique. Ces travailleurs indépendants ont un profil généralement plus âgé et moins masculin que leurs homologues salariés.

Pour certains, il s'agit de leur activité principale, pour d'autres d'une activité de complément. Leur nombre a fortement progressé ces dernières années : ils sont deux fois plus nombreux qu'en 2010. Cette hausse s'explique par une forte évolution de la demande de pratiques sportives et de loisirs de nature et le boom du micro-entrepreneuriat pour l'accompagner. Près de 64 % des non-salariés ont opté pour ce statut, soit deux fois plus que dans l'ensemble des métiers de l'économie régionale. On en dénombrait 38 % en 2010. On trouve ensuite des entrepreneurs individuels (23 %) et des gérants majoritaires de société (13 %).

Des revenus d'activité particulièrement bas

Les revenus d'activité des non-salariés sont trois fois moins élevés que pour l'ensemble des activités non salariées de l'économie régionale. Les micro-entrepreneurs retirent en moyenne 400 euros par mois de leur activité non salariée. Les trois quarts gagnent moins de 1 400 euros et un sur quatre moins de 300 euros. Les niveaux de revenu sont très corrélés au volume d'activité parfois concentré sur une partie de l'année (activités saisonnières). Il s'agit pour beaucoup d'une activité d'appoint. Les entrepreneurs individuels hors statut de micro-entrepreneur et les gérants majoritaires de société ont des revenus d'activité plus élevés (respectivement 1 300 euros et 2 000 euros en moyenne par mois).

Un non-salarié sur deux exerce une activité indépendante en complément d'une activité salariée

La moitié des non-salariés cumulent leur activité avec un emploi salarié. Parmi eux, plus d'un tiers exercent leur activité salariée dans le même métier en qualité de moniteurs et éducateurs sportifs ou en s'y rapprochant (animateurs socioculturels et de loisirs, agents des collectivités territoriales et enseignants).

Les non-salariés qui cumulent une activité salariée touchent en moyenne un salaire de 1 025 euros par mois et un revenu d'activité non salariée de 370 euros. En revanche, ceux qui n'ont pas d'activité salariée perçoivent en moyenne un revenu d'activité plus élevé (1 050 euros).

Champ et sources

Dans cette étude, le champ retenu pour l'analyse des métiers du sport et de l'animation englobe quatre professions et catégories socioprofessionnelles : « moniteurs et éducateurs, sportifs professionnels », « cadres de l'intervention socio-éducative », « directeurs de centres socioculturels et de loisirs », « animateurs socioculturels et de loisirs ».

Plusieurs sources ont été utilisées : le recensement de la population (RP) pour mesurer l'évolution de l'emploi, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour caractériser les conditions d'emploi, le dispositif de connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) pour dénombrer les établissements et la base non-salariés (BNS) pour analyser le cumul d'une activité non salariée et salariée.

Insee Nouvelle-Aquitaine

5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :

Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :

Anne Maurellet

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-6876

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Dumartin S., Mouhali K., « L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine*, n° 75, juin 2019.
- « Vision prospective partagée des emplois et des compétences, les métiers du sport », *France Stratégie*, Céreq, février 2019.
- « Les métiers du sport et de l'animation en Nouvelle-Aquitaine », *Aquitaine Cap Métiers*, avril 2018.

